



Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_059-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p><b>Présents :</b> Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
<b>Présents : 21</b>	
<b>Votants : 28</b>	
<b>Pour : 28</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstention : 0</b>	

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-059 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU LIEU ACCUEIL ENFANT PARENT

Le Conseil communautaire,

**CONSIDERANT** que l'association Naître et Grandir œuvre en faveur du soutien à la parentalité et que les actions qu'elle conduit s'inscrivent dans le cadre de la Convention Territoire Globale 2020-2024 (CTG) signé avec la CCSS ;

**CONSIDÉRANT** le projet de convention de mise à disposition des locaux du LAEP, situé rue de la Serves – Parc Maury – 48400 Florac-Trois-Rivières, entre la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes et l'association Naître et Grandir, du 1<sup>er</sup> Mai 2023 jusqu'à fin décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_059-DE

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux du LACT à l'association Naître et Grandir, afin de valoriser les actions en faveur du soutien à la parentalité ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**P/o Le Président,**

Par délégation, Flore THEROND

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

